



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 407-26 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 407-26 portant sur la gestion contractuelle a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	26 août 2026
Dépôt du projet de règlement :	26 août 2026
Adoption du règlement :	30 septembre 2026
Entrée en vigueur :	1 ^{er} octobre 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 1^{er} jour d'octobre 2026.

 *Guillaume Laurin-Taillefer*
Signé le 2026-10-01 09:41:19 EDT

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier